

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA
DORDOGNE



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMEUIL

SEANCE DU 23 juillet 2015

Nombre des Conseillers :

En exercice : 11
Présents: 10
Votants : 10

L'an deux mil quinze le 23 juillet
Le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la
présidence de Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 17 juillet 2015

PRESENTS: JC. HERVE – B. BOUSSIQUET – L. NINNIN – F. MARIN –
N. HULOT – L. MARTINS DA COSTA – D. RICHARD – B. DURAND –
M. FOUILLET- H. MERINO

ABSENT : VAN STREIN J

Secrétaire de séance : L. MARTIN DA COSTA

Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 23 juin 2015 :

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 juin 2015.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 23 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

Divers :

Il est proposé les points divers suivants à rajouter à l'ordre du jour :

- Suppression compteur d'eau CHINOUR
- Suppression de la taxe de séjour de Madame POUGET
- Etude convention avec Madame CHATIN

1 - Borne pour recharge voitures électriques :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le transfert de compétence optionnelle portant sur les infrastructures de charge de véhicules électriques.

Après en avoir délibéré les membres présents du conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve ce transfert de compétence optionnelle
- Décide de placer la borne au terrain de football coté parking
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le maire pour signer tous dossiers se rapportant à cette compétence.

2 – Virements de crédit :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire des virements de crédit sur le budget principal de la commune de la façon suivante :

Investissement dépenses :

2041582 (bâtiments installations) + 3 286,56€

21538 (autres réserves) - 3 286,56€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents vote ces virements de crédit.

3 – Promotion interne adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, création poste d'agent de maîtrise :

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal, la nécessité de supprimer l'emploi suivant : Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, actuellement à 35 heures hebdomadaire, au motif de promotion interne, et propose de créer un nouvel emploi d'agent de maîtrise d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1^{er} octobre 2015.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- De supprimer l'emploi adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à 35 heures hebdomadaires.
- De créer l'emploi d'agent de maîtrise à 35 heures hebdomadaire à compter du 1er octobre 2015.
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

4 - Modification temps de travail adjoint administratif de 2^{ème} classe :

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal, vu le départ à la retraite de la Secrétaire de Mairie à compter du 1^{er} octobre 2015 la nécessité de modifier le temps de travail du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe qui est actuellement de 21 heures 42 minutes hebdomadaire à 27 heures 50 minutes à compter du 1^{er} octobre 2015.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- De modifier le temps de travail du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 27 heures 50 minutes à compter du 1^{er} octobre 2015.
- De soumettre les modifications ainsi proposées au comité technique paritaire.
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

5 – Suppression poste adjoint administratif de 2^{ème} classe. Création d'un poste adjoint administratif de 1^{ère} classe :

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal, la nécessité de supprimer l'emploi suivant d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, actuellement à 21 heures 42 minutes hebdomadaire et de 27 heures 50 minutes à compter du 1^{er} octobre 2015, au motif d'avancement de grade, et propose de créer un nouvel emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe d'une durée hebdomadaire de 27 heures 50 minutes à compter du 1^{er} novembre 2015.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- De supprimer l'emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 27 heures 50 minutes hebdomadaire .au 31 octobre 2015.
- De créer un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à 27 heures 50 minutes à compter du 1^{er} novembre 2015.
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

6 - Suppression poste de secrétaire de mairie :

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal, la nécessité de supprimer l'emploi de Secrétaire de mairie, actuellement à 14 heures 21 minutes hebdomadaire, au motif de départ à la retraite

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- De supprimer l'emploi de secrétaire de mairie à 14 heures 21 minutes hebdomadaire.
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

7 - Suppression compteur eau :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un courrier de Mme CHINOUR Geneviève dans lequel elle demande la fermeture du compteur d'eau de sa maison située « Rue du Port ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte cette fermeture de compteur d'eau à compter du 1^{er} août 2015.

8 - Suppression redevance taxe de séjour :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de Mme Françoise POUGET dans lequel elle confirme que depuis septembre 2014, elle ne met plus sa maison de Limeuil en location et de ce fait elle demande la suppression de la redevance de la taxe de séjour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte la suppression de la redevance de la taxe de séjour à compter de 2015.

9 - Convention :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme Valérie CHATIN occupe le domaine public avec une terrasse qui se situe le long de l'église Sainte Catherine. Après une discussion avec Mme CHATIN, celle-ci a déclaré qu'elle pensait avoir acquis cette parcelle lors de l'achat de sa maison en 1990. Apparemment il y a eu une erreur du notaire qui a établi l'acte d'achat à l'époque.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'établir une convention d'occupation du domaine public entre la commune de Limeuil et Mme Valérie CHATIN, moyennant une redevance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- par 5 voix « pour » accepte que la commune établisse une convention d'occupation du domaine public moyennant une redevance annuelle de 50,00€.
- par 1 voix « pour » accepte que la commune établisse une convention d'occupation du domaine public moyennant une redevance annuelle de 40,00€.
- par 4 voix « pour » accepte que la commune établisse une convention d'occupation du domaine public moyennant une redevance annuelle de 30,00€.

10 - Informations :

- Les 25 et 26 juillet aura lieu le traditionnel marché des potiers.
- Le jeudi 30 juillet à 13h45 la commission des villes et villages fleuris se rendra à Limeuil pour la visite du village.
- Le Jeudi 17 septembre le comité départemental du tourisme des Landes se rendra à Limeuil pour la visite du village.
- Les assurances GROUPAMA ont réalisé une étude des contrats de la commune. Mr Dominique RICHARD donnera un compte rendu des différentes propositions.
- Une étude pour les différentes lignes téléphoniques a été demandée.
- Une commission s'est constituée pour étudier le coût de l'assainissement collectif pour les usagers du bourg. Une réunion publique sur l'assainissement collectif aura lieu le jeudi 13 août à 16h00 à la salle du château.

Le secrétaire de séance
Laëtitia MARTINS DA COSTA

Le Maire,
Jean-Claude HERVÉ